

Le moment est venu de revoir vos placements

Savez-vous comment vos épargnes-retraite sont investies? Avant que ne commence la période d'automne fort occupée, le moment serait bien choisi pour revoir votre portefeuille de titres et pour vous poser certaines questions importantes. Comprenez-vous bien votre tolérance au risque? Est-ce que votre tolérance au risque cadre avec vos placements et avec votre horizon de retraite?

Commencez par vous servir d'un questionnaire pour établir votre profil d'investisseur et pour déterminer votre degré de confort par rapport au risque. Ce niveau de tolérance peut évoluer au cours de votre vie d'investisseur. Il est donc recommandé de revoir votre style à l'occasion.

Votre relevé du participant et votre compte en ligne vous renseigneront sur vos éléments d'actif actuels. Le type de fonds que vous avez choisi devrait refléter votre style d'investisseur et pourrait appartenir à deux (2) catégories de base : placements liés aux valeurs de marché (connus sous le nom de fonds distincts) et comptes à intérêt garanti (CIG).

Les fonds liés aux valeurs de marché sont semblables aux fonds communs de placement car ils sont investis dans un éventail diversifié de titres. Les gestionnaires de placement sélectionnent les titres et créent un fonds de placements diversifié. Lorsque vous y cotisez, vous achetez des unités du fonds dans le but de réaliser une hausse de la valeur unitaire avec le temps. La valeur unitaire est déterminée par le rendement des avoirs dans le fonds et le niveau de risque dépend du type de fonds et de ses avoirs. Par exemple :



Les fonds d'obligations / à revenu fixe offrent un rendement moins élevé et une volatilité moindre mais ils comportent aussi un risque plus faible que les fonds équilibrés.

Les fonds équilibrés contiennent à la fois des actions et des obligations pour offrir aux investisseurs un potentiel de croissance (volet actions) et une protection contre les risques de perte liés à la volatilité du marché (volet obligations). Ce type de fonds peut s'accompagner d'une plus grande volatilité à long terme que les fonds d'obligations.

Les fonds d'actions présentent un potentiel plus élevé de gains et de pertes que les autres types de fonds puisqu'ils sont uniquement investis dans les actions. Les fonds canadiens sont moins risqués que les fonds étrangers étant donné les risques entourant les taux de changes et les risques politiques associés aux marchés étrangers.

Les fonds de répartition d'actifs sont créés par des gestionnaires professionnels pour correspondre au degré de tolérance au risque de l'investisseur ou à son horizon de retraite et offrent une solution de placement diversifiée et personnalisée de sorte que vous n'ayez pas besoin de bâtir un portefeuille vous-même.

Les certificats de placement garanti (CPG) offrent la garantie que le montant que vous investissez, plus le taux d'intérêt indiqué, correspondront à la valeur à la date d'échéance. Les CPG comportent un risque plus faible et pourraient convenir aux personnes qui approchent de la retraite ou qui présentent une très faible tolérance au risque, mais qui n'arrivent pas à suivre le rythme de l'inflation. Par contre, à long terme leurs épargnes-retraite, bien qu'elles soient garanties, ne pourront pas produire des rendements plus élevés.

Prochaines étapes

Nous vous recommandons de passer en revue vos placements pour vous assurer qu'ils correspondent à votre profil d'investisseur. Pour recevoir un questionnaire visant à établir votre profil d'investisseur, vous pouvez communiquer avec Reuter Benefits au 1 800 666-0142 ou par courriel à retire@reuterbenefits.com.